



N,jiàh_çh)j

Par **dacadana**, le **28/10/2008** à **23:22**

nijbuiop

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008** à **07:32**

Bonjour,

Cela s'appelle des accusations mensongères.

A votre place, avant d'effectuer toute démarche judiciaire, faites une LR/AR à la direction de ce super-marché en détaillant votre histoire. Faites vite car les films sur leurs cassettes vidéos ne sont pas gardés au-delà d'une certaine durée. Vous signalez également qu'ils sont responsables des agissements de ce vigile à l'égard de la clientèle ou du chaland et que, la gendarmerie ayant été alertée, sans réponse de leur part vous vous verrez contrainte d'entamer des poursuites à leur encontre et de celle du vigile.

M'est avis que la direction de ce centre va bouger et que, d'une part vous recevrez les excuses de la direction et, d'autre part, le vigile se fera rappeler à l'ordre dans ses droits et devoirs.

Merci de nous donner la suite.